



**Plan Communal de Mobilité
Vaux-sur-Sûre**

Enquête publique

09 janvier 2018

Ordre du jour :

- 
- 1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?**
 - 2. Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?**
 - 3. Réactions**
 - 4. Planning**

Ordre du jour :

- 
- 1.** Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 - 2.** Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?
 - 3.** Réactions
 - 4.** Planning

Définition

- ▶ Outil stratégique visant à :
 - ▶ Faciliter la planification de la mobilité à l'échelle communale
 - ▶ Améliorer l'accessibilité, la sécurité routière et le cadre de vie

Déroulement

- ▶ Se découpe en 3 phases :
 - ▶ Phase 1 : Etablissement du diagnostic de la situation existante
 - ▶ Phase 2 : Définition des objectifs
 - ▶ Phase 3 : Plan d'actions

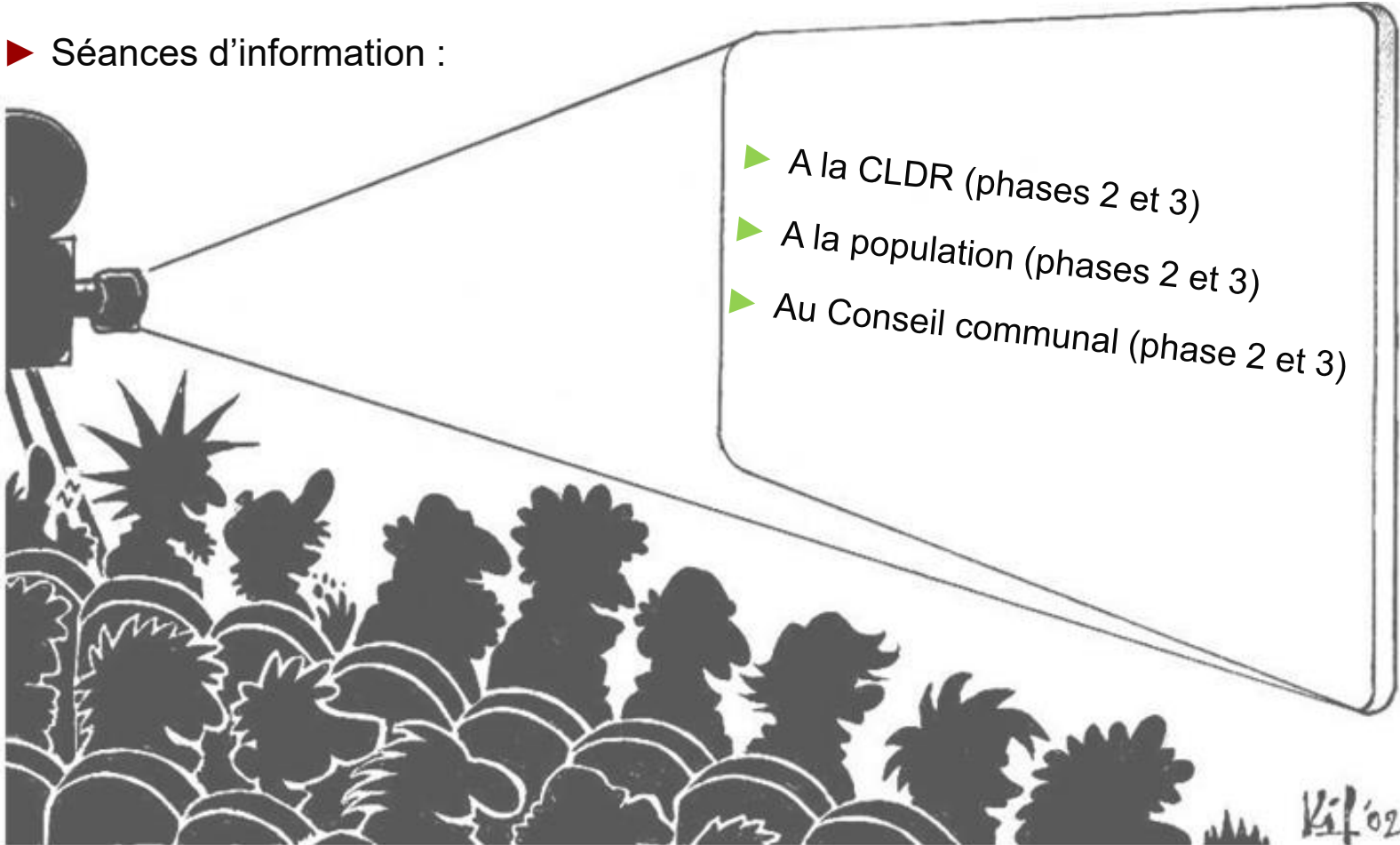
Suivi

► Comité technique :

- Représentants de la Commune
- Représentants du Service Public de Wallonie
- Représentants de la Province du Luxembourg
- Représentants des sociétés de transports publics
- Représentant de la Zone de police
- Représentant de l'asbl Atingo (PMR)

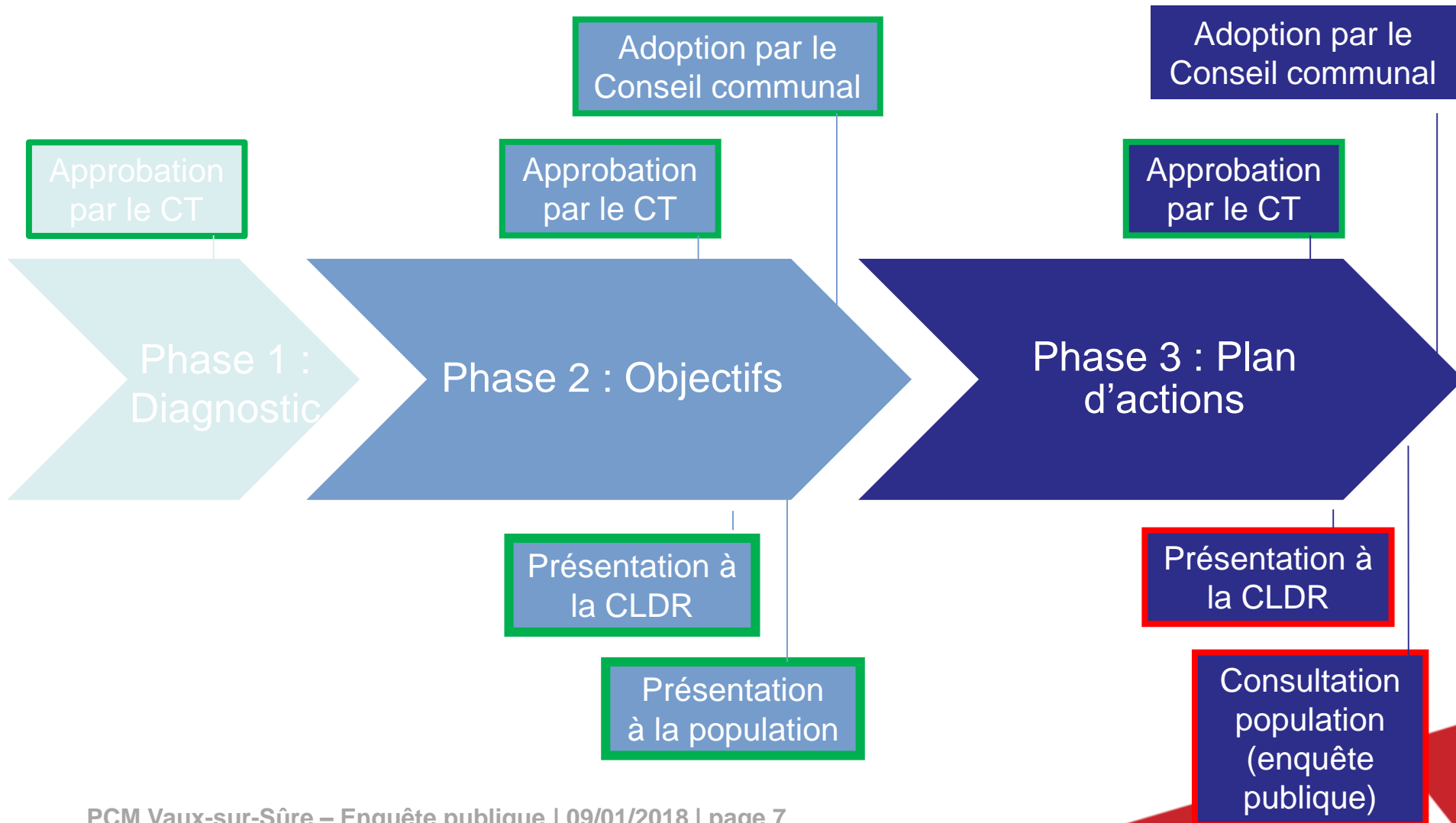
Suivi (suite)

► Séances d'information :

- 
- A hand-drawn illustration of a megaphone. The megaphone is on the left, and its horn points towards the right, where a rectangular box contains a list of three items. Below the megaphone, there are silhouettes of various plants and trees. The signature 'Kif'02' is visible in the bottom right corner of the illustration.
- A la CLDR (phases 2 et 3)
 - A la population (phases 2 et 3)
 - Au Conseil communal (phase 2 et 3)

Qu'est-ce qu'un P.C.M. ?

Planning



Ordre du jour :

- 
1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 2. **Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?**
 3. Réactions
 4. Planning

8 objectifs principaux

24 sous-objectifs

40 actions

1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?

2. Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?

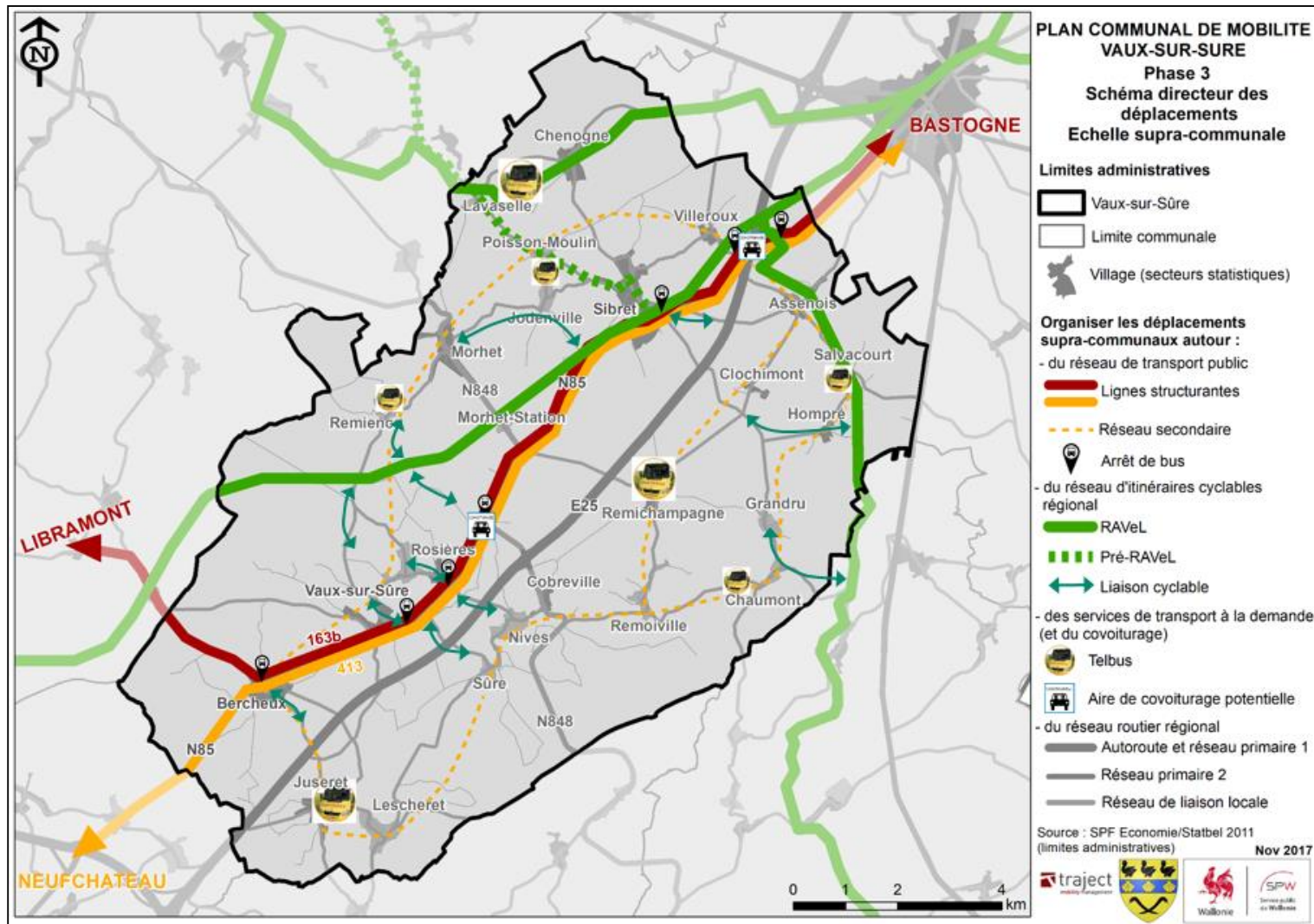
Les schémas directeurs des déplacements

3. Réactions

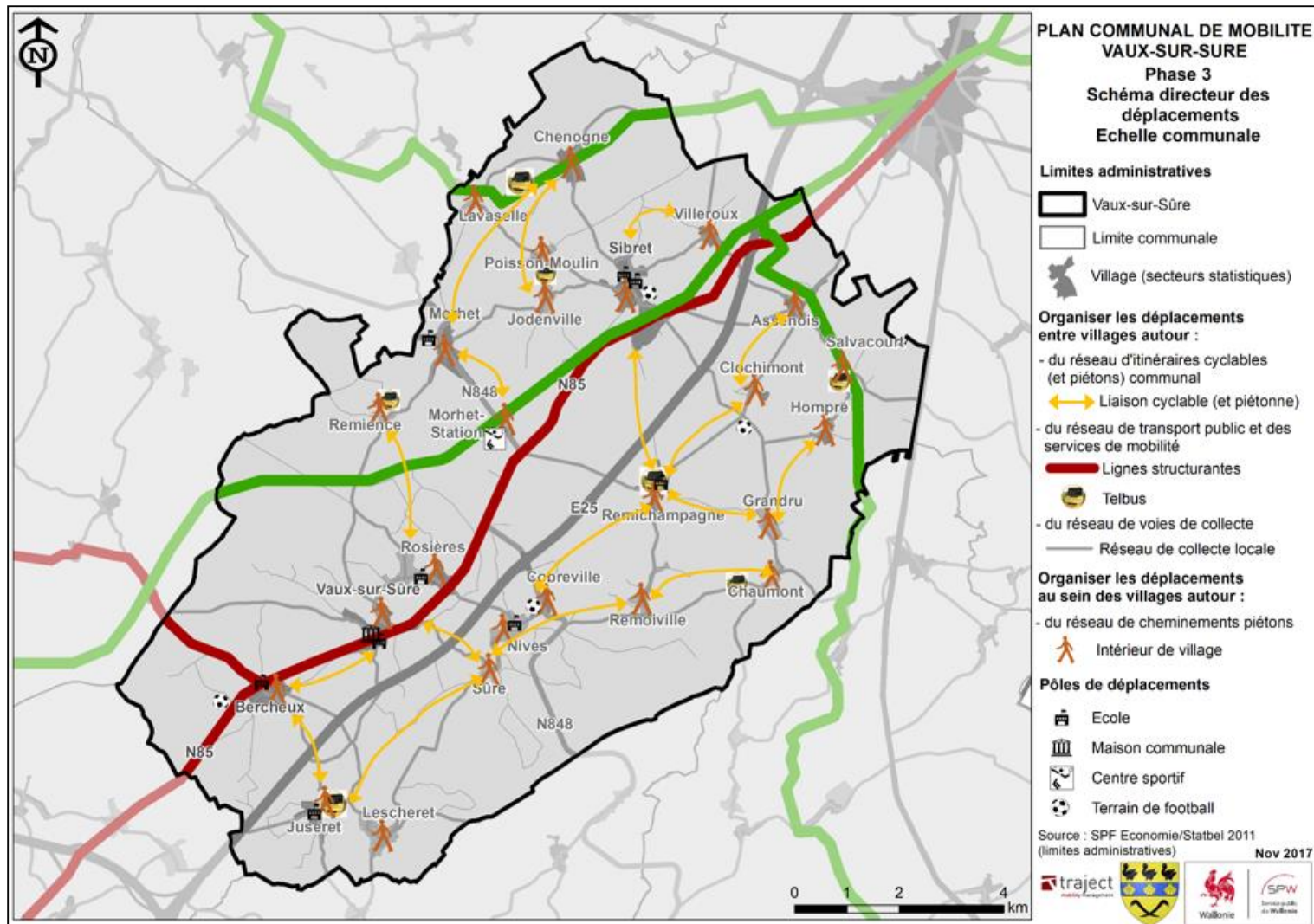
4. Planning

Schémas directeurs des déplacements

Echelle supra-communale



Echelle communale



Ordre du jour :

- 
1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 2. **Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?**
 1. Favoriser la marche
 3. Réactions
 4. Planning

O.1. Favoriser la marche

O.1.1. Améliorer les conditions de déplacement des piétons au sein des villages

Action 1.1.a. Apaiser la circulation (et faire respecter les limites de vitesse) au sein des villages



Lors de la création de nouvelles voiries

Au gré des réaménagements de voirie

Action 1.1.b. Aménager des trottoirs confortables en traversée d'agglomération

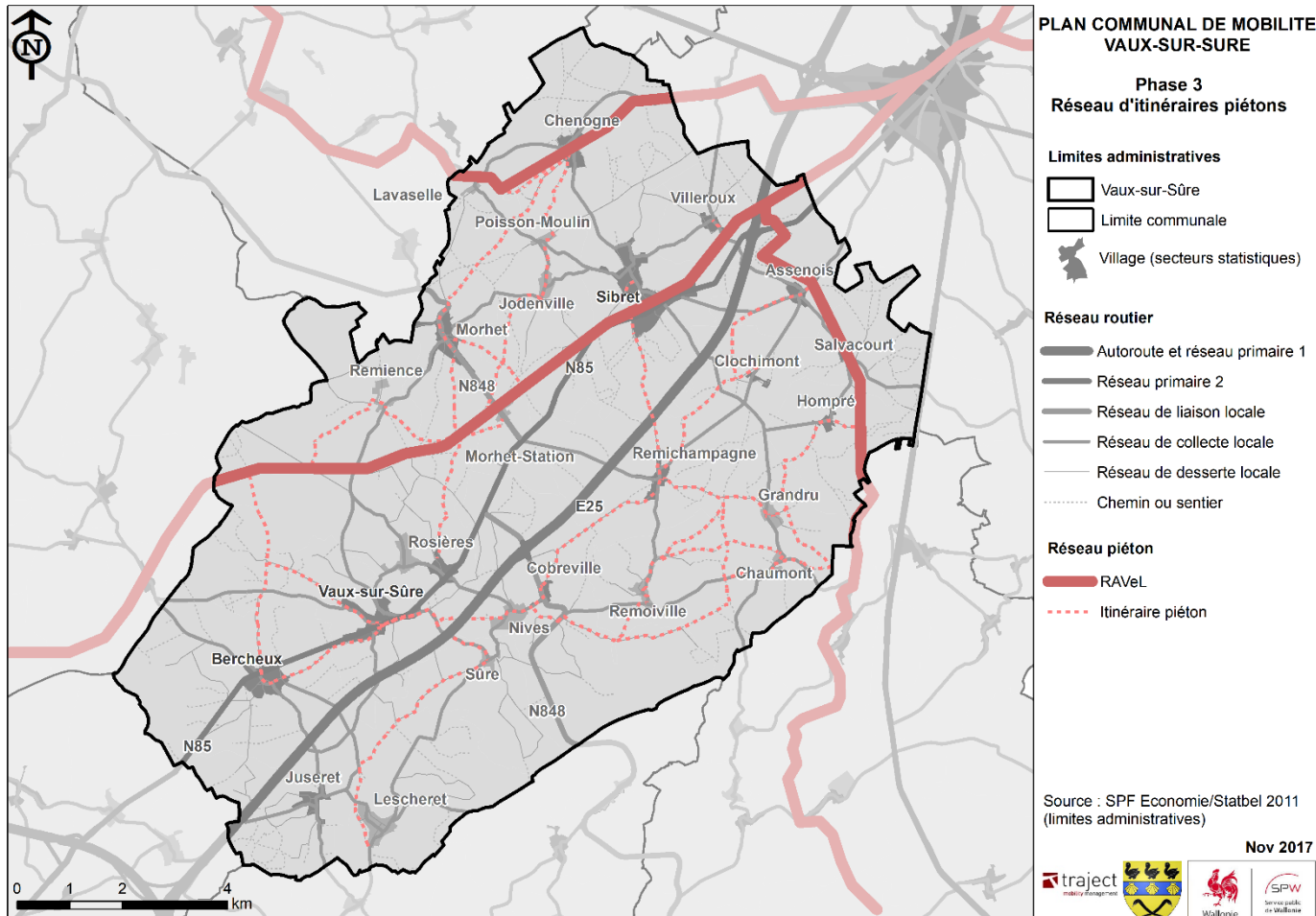


Priorité aux traversées de Bercheux, Cobreville et Morhet-Station !

O.1. Favoriser la marche

O.1.2. Améliorer les conditions de déplacement des piétons entre les villages

Action 1.2. Créer un réseau d'itinéraires piétons entre les villages



- Définir le réseau
- Baliser le réseau
- Entretien le réseau

O.1. Favoriser la marche

O.1.3. Promouvoir et inciter les citoyens à se déplacer à pied

Action 1.3.a. Réaliser une cartographie des sentiers et itinéraires piétons



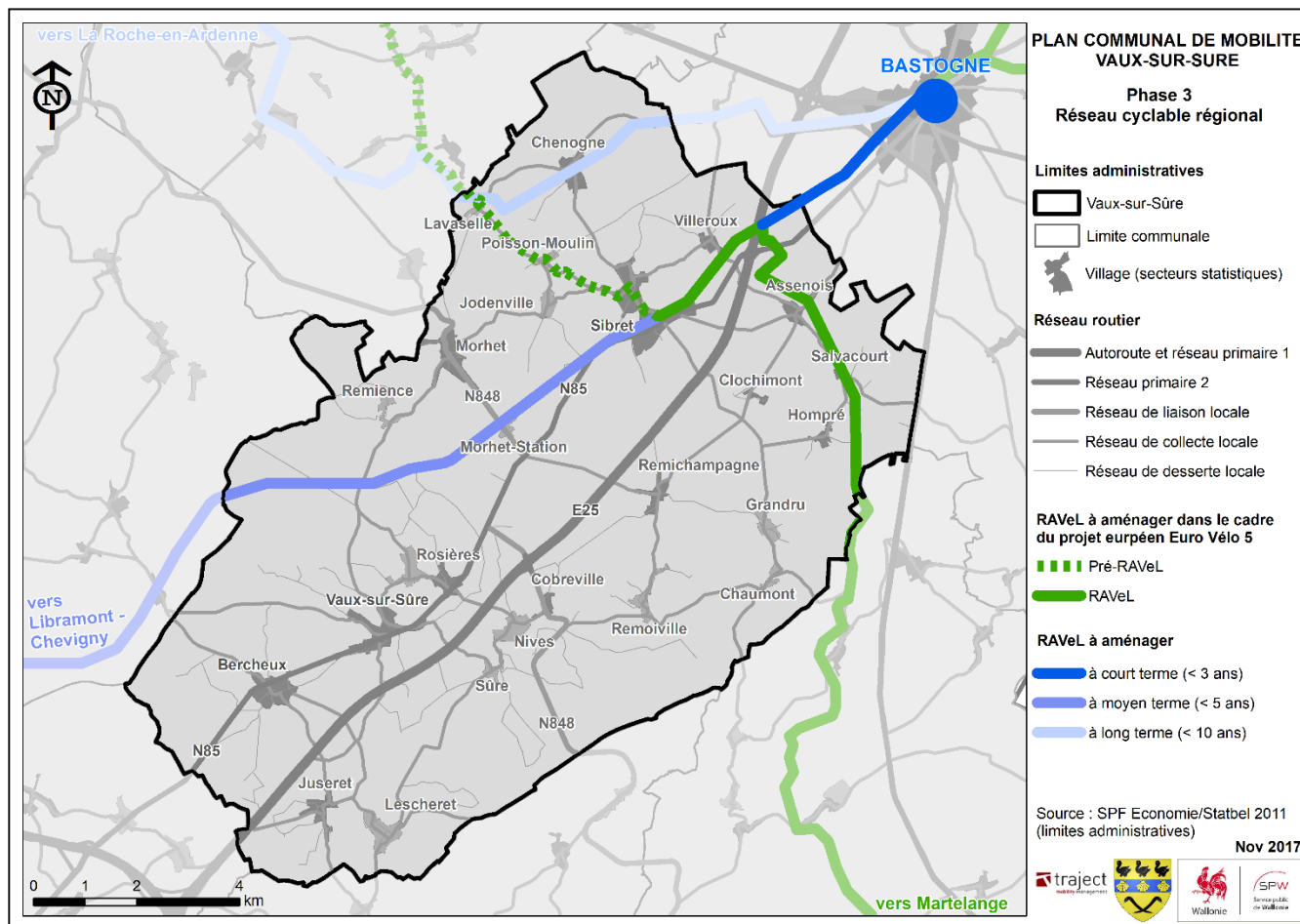
Action 1.3.b. Organiser des actions/événements de sensibilisation

- 
1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 2. Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?
 1. Fes schémas directeurs des déplacements, favoriser la marche
 2. Favoriser l'utilisation du vélo
 3. Réactions
 4. Planning

O.2. Favoriser l'utilisation du vélo

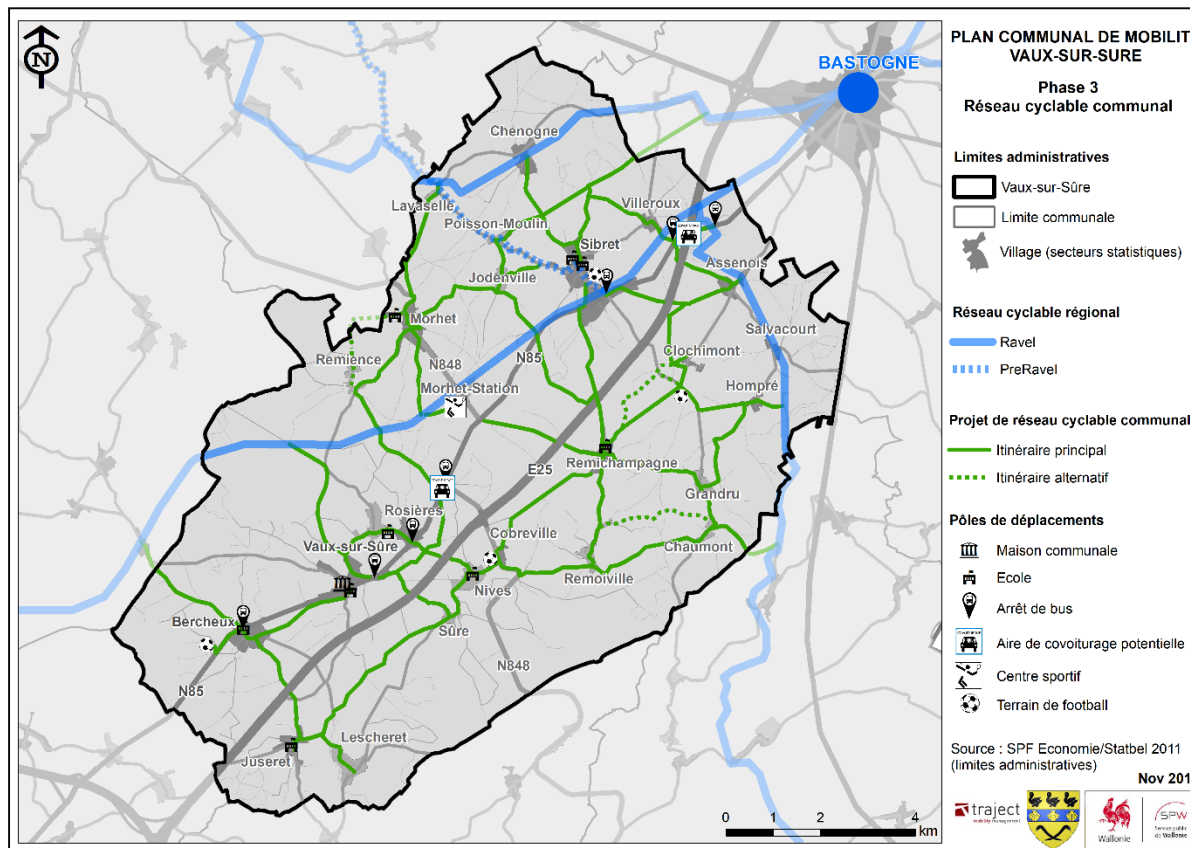
O.2.1. Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes

Action 2.1.a. Aménager le Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL)



O.2.1. Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes

Action 2.1.b. Créer un réseau d'itinéraires cyclables communal



1) Définir le réseau

- Déplacements utiles
- Sécurité, confort, distances, topographie
- Voies de desserte locale > Voies de collecte/liaison vs. sentiers et chemins

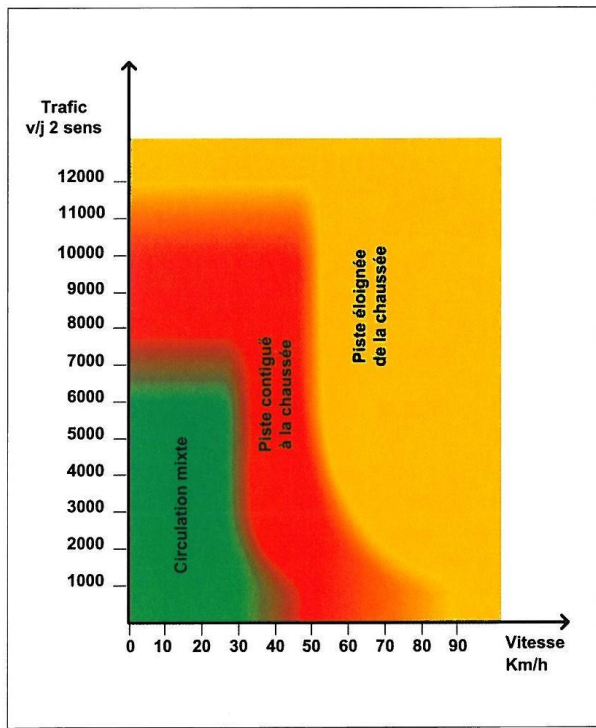
O.2. Favoriser l'utilisation du vélo

O.2.1. Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes

Attention aux carrefours !

Action 2.1.b. Créer un réseau d'itinéraires cyclables communal

2) Aménager le réseau



O.2. Favoriser l'utilisation du vélo

O.2.1. Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes

Action 2.1.b. Créer un réseau d'itinéraires cyclables communal

3) Baliser le réseau

- Lieux (noms des villages, pôles de déplacements)
- Distance

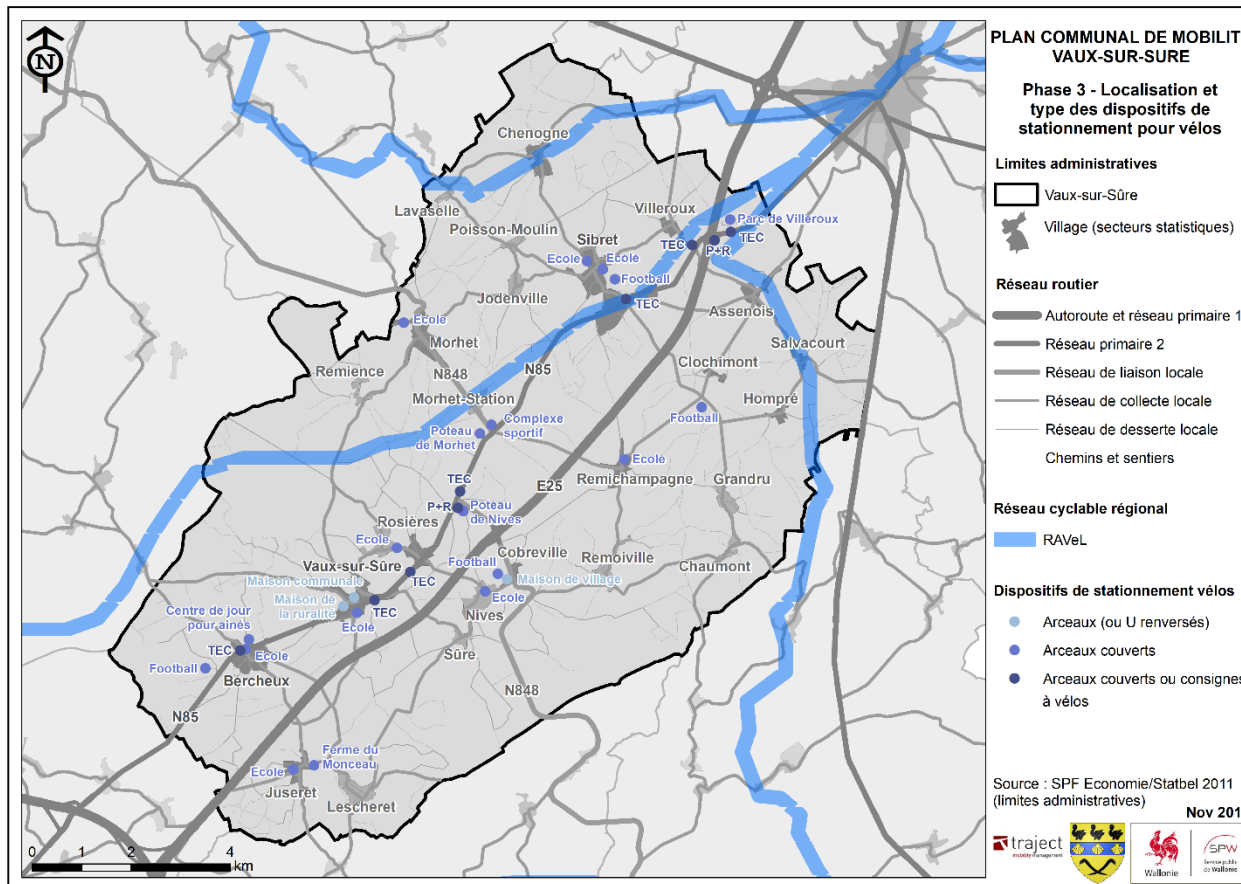
4) Cartographier le réseau



O.2. Favoriser l'utilisation du vélo

O.2.2. Améliorer les conditions de stationnement des cyclistes

Action 2.2. Multiplier les dispositifs de stationnement (adéquats)



O.2. Favoriser l'utilisation du vélo

O.2.3. Promouvoir et inciter à l'utilisation du vélo

Action 2.3.a. Poursuivre et développer les actions de sensibilisation du vélo

Organisation de balades, bourses vélos, petites-déjeuners, articles dans le bulletin communal, ...



Action 2.3.b. Promouvoir le vélo à assistance électrique



Relais de la Région (test)
Prime à l'achat de vélos
Evènements

...

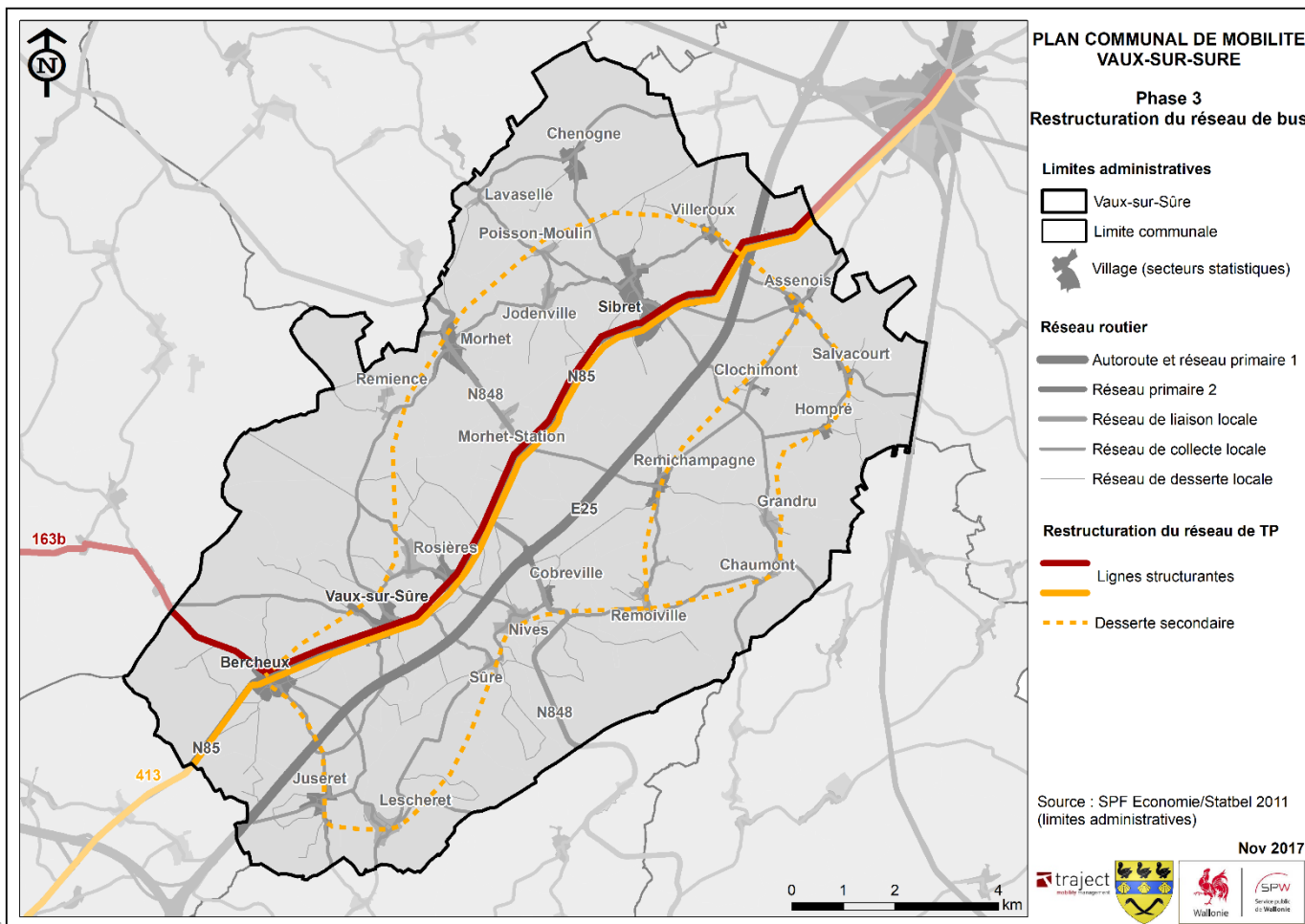
Ordre du jour :

- 
1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 2. **Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?**
 1. Favoriser la marche
 2. Favoriser l'utilisation du vélo
 3. **Favoriser l'usage des transports en commun**
 3. Réactions
 4. Planning

O.3. Favoriser l'usage des T.P.

O.3.1. Rendre le réseau de bus desservant la commune plus lisible

Action 3.1. Restructurer le réseau bus



O.3.2. Améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité des arrêts de bus

Action 3.2. Rendre les arrêts confortables, accessibles (et sécurisés)

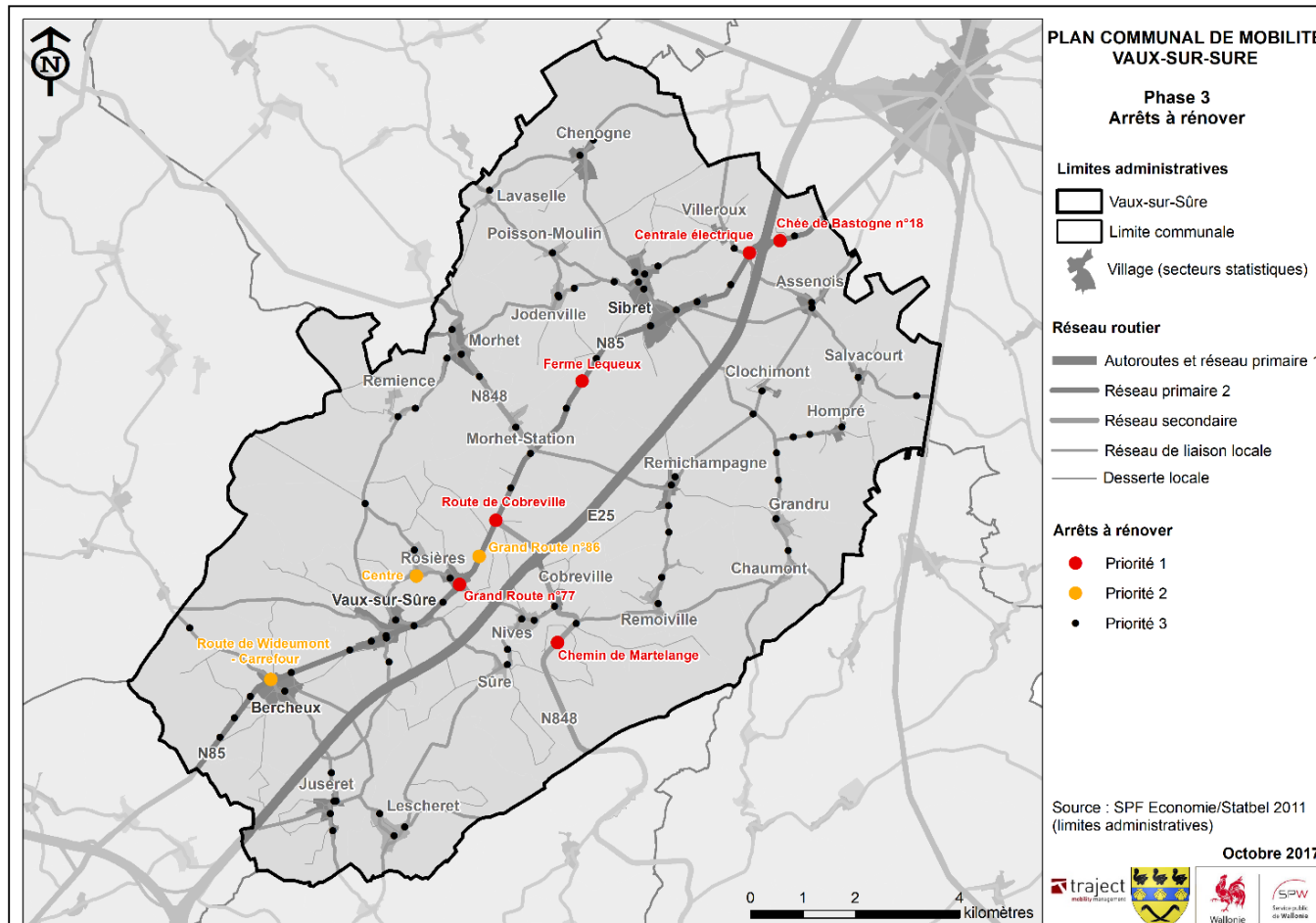
- ▶ Globalement
 - ▶ Arrêts pourvus d'une zone d'attente en dur
 - ▶ Abris, bancs ou dispositifs assis-debout (arrêts les plus fréquentés)
 - ▶ Gardes-corps (arrêts le long des voies régionales hors agglomération)



O.3. Favoriser l'usage des T.P.

O.3.2. Améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité des arrêts de bus


Action 3.2. Rendre les arrêts confortables, accessibles (et sécurisés)



O.3.3. Améliorer l'intermodalité bus-vélo

Action 3.3. Placer des équipements pour vélos aux arrêts de bus et rendre ceux-ci accessibles à vélo

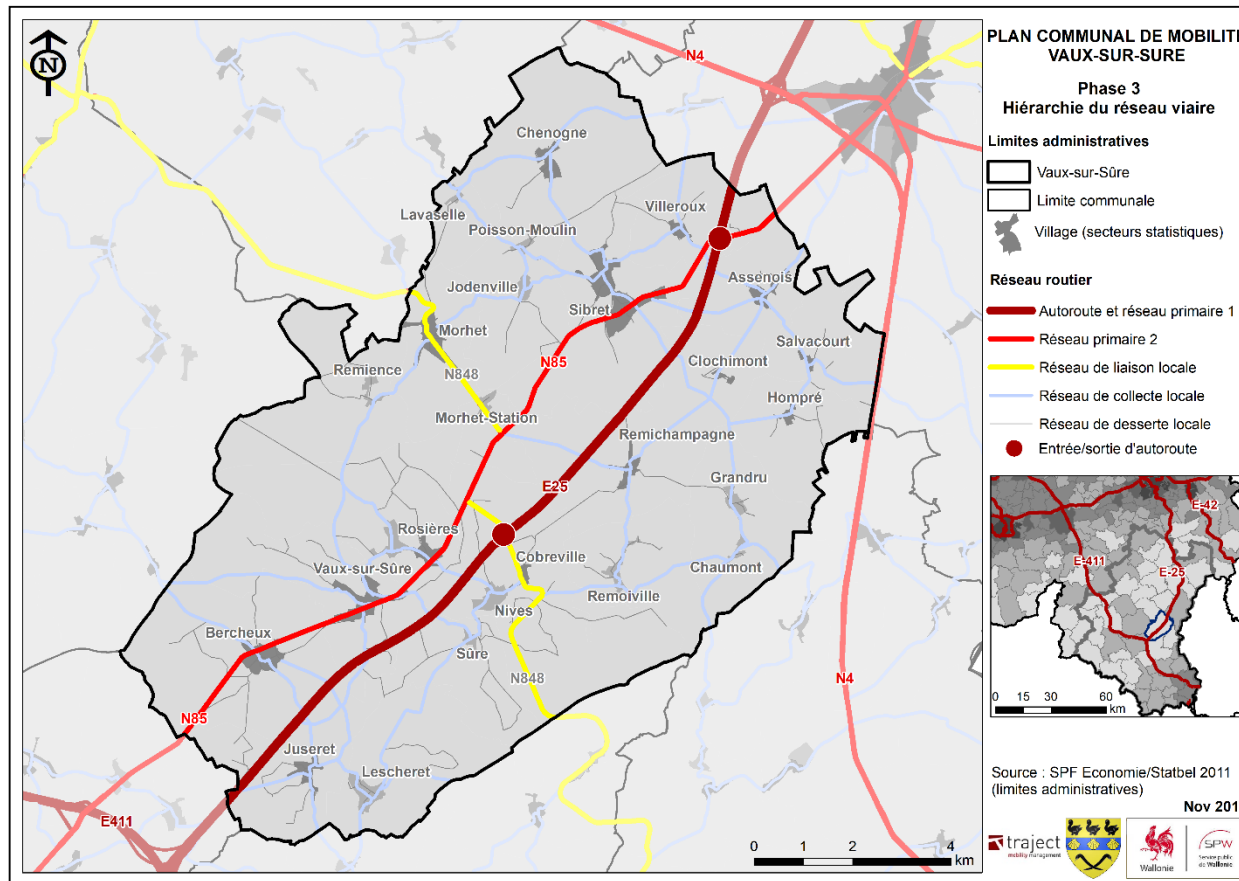
- ▶ Identifier les arrêts à équiper
 - ▶ Sondage auprès des habitants
 - ▶ Arrêts à haut potentiel (« Bercheux-Carrefour », « Vaux-sur-Sûre – Route de Sûre », etc.)
- ▶ Choisir le dispositif de stationnement (en fonction de sa localisation)
- ▶ Déterminer le nombre d'emplacements à prévoir

- 
1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 2. **Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?**
 1. Favoriser la marche
 2. Favoriser l'utilisation du vélo
 3. Favoriser l'usage des transports publics
 4. **Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture**
 3. Réactions
 4. Planning

O.4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture

O.4.1. Développer et améliorer l'offre des autres modes de transport et spécialiser le réseau routier

Action 4.1. Spécialiser le réseau routier



O.4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture

O.4.1. Développer et améliorer l'offre des autres modes de transport et spécialiser le réseau routier

Action 4.1. Spécialiser le réseau routier

	Réseau régional					Réseau local			
	Autoroute et Primaire 1	Réseau primaire 2		Réseau secondaire		Réseau de collecte locale		Réseau de desserte locale	
		Hors agglo.	En agglo.	Hors agglo.	En agglo.	Hors agglo.	En agglo.	Hors agglo.	En agglo.
Fonction	Transport >>> Accessibilité	Transport >> Accessibilité		Transport > Accessibilité		Accessibilité > Transport		Accessibilité >>> Transport	
Régime de vitesse (km/h)	120	90 (-70)	(70-) 50 (-30*)	90 (-70)	(70-) 50 (-30*)	90-70	50-30	(70-) 30(chemin réservé)	(50) –30 – 20 (zone résidentielle)
Type de circulation	P.L. & véhicules particuliers	Véhicules particuliers, P.L., T.E.C (, cyclistes, piétons)		Véhicules particuliers, P.L., T.E.C (, cyclistes, piétons)		Véhicules particuliers, T.E.C., Cyclistes (, piétons)		Cyclistes, piétons (, véhicules particuliers)	
Cheminement piéton	-	-	Séparation physique	-	Séparation physique	(Séparation physique)	Séparation physique	Mixité**	Mixité (- séparation physique)
Cheminement cycliste	-	(Séparation physique)	(Séparation physique)	(Séparation physique)	(Séparation physique)	Séparation physique (ou visuelle)	Séparation visuelle	Mixité**	Mixité
Arrêt transport public	-	(Hors voirie)	En voirie	(Hors voirie)	En voirie	(En voirie)	En voirie	En voirie	En voirie

O.4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture

O.4.2. Promouvoir les alternatives à la voiture et sensibiliser la population

Action 4.2. Renseigner les solutions de mobilité sur le site internet



MOBILITÉ

- Mobilité
- Proxibus & Telbus
- Tec
- Sncb
- Covoiturage

Covoiturage

A l'heure où le prix des produits pétroliers ne cessent d'augmenter, la solution de covoiturage est une manière économique et plus écologique de vous rendre à votre lieu de travail. Trois possibilités s'offrent à vous dans la région :

En route vers Vielsalm

L'Asbl les Hautes Ardennes propose à toutes les personnes rencontrant des problèmes de mobilité, que ce soit pour un déplacement privé ou professionnel, un nouvel outil internet permettant de proposer ou de rechercher un trajet vers ou au départ de la Commune. Un nouveau service soutenu par la Province de Luxembourg. L'Administration communale de Vielsalm et l'Agence de Développement Local de Vielsalm. Visitez sans plus attendre le site www.leshautesardennes.be/covoiturage et proposez le(s) trajet(s) en voiture que vous recherchez !

Damier

Dispositif d'Accès à la Mobilité Immédiate pour l'Emploi en Région Rurale. Ce site reprend notamment les diverses possibilités de mobilité dans la province de Luxembourg. Il est possible d'y faire une recherche par commune, et d'ainsi voir les moyens de locomotions disponibles dans cette région précise.

Le site se veut facilitateur de mobilité pour les personnes à la recherche d'un emploi.
Site : www.damier.be

Carpoolplaza

Inscription gratuite sur ce site qui propose, en définissant un parcours précis, des solutions de covoiturage entre conducteurs et passagers.
Infos : www.carpool.be

CHAUDFONTAINE

- Accueil
- Administration
- Famille Education
- Social Santé
- Environnement
- Economie

Vous êtes ici : Accueil / Administration / Services communaux / Mobilité

Mobilité

Information
Ce site pluridisciplinaire qui examine les dossiers mobilité qui lui sont soumis en proposant des solutions tenant compte du cadre de vie et de l'urbanisation, des aménagements de voiries, des codes de la route et du gestionnaire et de la sécurité routière.

Responsable
Stephan PONCELET
Christophe DOUJON
Didier MASSART

RÉSEAU COMMUNAL DE MOBILITÉ DOUCE

Le Réseau communal de mobilité douce a pour objectif de définir un réseau destiné aux déplacements quotidiens à pied ou à vélo. Des bénévoles motivés de divers organismes et des particuliers, en concertation avec les acteurs concernés, ont assemblé les infrastructures adéquates d'un maillage structuré permettant de relier entre-eux les villages et quartiers aux différents pôles d'attractivité (écoles, centres sportifs, ...) et autres lieux de vie de la commune.

A ce jour, des réhabilitations de chemins et sentiers se sont déjà concrétisées sur le terrain. Les balisages de certains tronçons ont déjà été effectués et se poursuivront encore dans les mois à venir, de même que divers aménagements de cheminements en faveur des modes doux.

Voici le plan : [Mobilité douce \(pdf\)](#)

PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale relevant de l'échelle d'une commune. Il poursuit des objectifs d'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité, de la sécurité routière et du cadre de vie sur le territoire concerné.

QU'EST-CE QUE LE PCM ?

SNCB – Simulateurs des nouveaux horaires

La SNCB a mis en place un simulateur des nouveaux horaires. [Cliquez ici](#)

COVOTSTOP

Information
CovotSTOP s'associe au réseau VAP (voitures à plusieurs) qui propose de l'auto-stop de proximité, pour circuler dans les environs ou rejoindre une gare, un arrêt de bus.

- CovotStop par village : [Liste des arrêts Covotstop \(pdf\)](#)

Coordonnées
Marie-Dominique CHANTEUX
Téléphone : 04 361 93 03
Maison communale - Parc Jean God
Avenue du Centenaire 14
4053 Chaudfontaine (r.mbourg)

ZONE BLEUE

CARTE DE STATIONNEMENT

Les personnes disposant d'une carte de stationnement délivrée par la Direction des Prestations aux Personnes handicapées peuvent introduire une demande de stationnement pour les P14R, proche de leur domicile, en fonction de la configuration des lieux et d'un avis de la Collège mobilité communale.

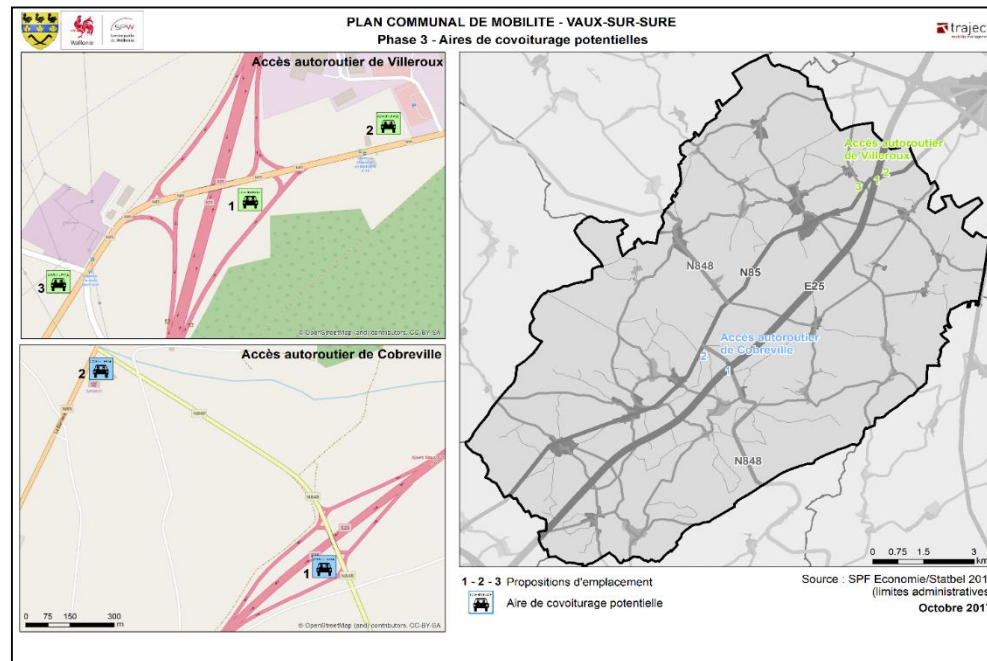
Stationnement à durée limitée en voiture au centre d'Enbourg

O.4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture

O.4.3. Favoriser et faciliter le covoiturage

Action 4.3. Créer des aires de covoiturage

Quelques propositions...



Action 4.3. Promouvoir et inciter à la pratique du covoiturage

Renseigner et faire la promotion des parkings de covoiturage, rejoindre le réseau ComOn...

O.4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture

O.4.4. Valoriser (et développer) les services de mobilité

Action 4.4.a. Renseigner et informer (régulièrement) sur les services de mobilité

- Renseigner les services sur le site
- Informer ponctuellement ou plus régulièrement sur les services (bulletin communal, facebook, etc.)
- Editer une brochure
- Informer les nouveaux habitants
- ...

Action 4.4.b. Coordonner les services avec les autres initiatives de mobilité rurale

- Mise en place d'une centrale mobilité dans la région



1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?

2. **Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?**

1. Favoriser la marche

2. Favoriser l'utilisation du vélo

3. Favoriser l'usage des transports publics

4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture

5. **Améliorer la sécurité routière**









3. Réactions

4. Planning

O.5. Améliorer la sécurité routière

O.5.1. Appliquer un régime de vitesse approprié et le faire respecter

Action 5.1.a. Définir un régime de vitesse en adéquation avec la fonction de la voirie

	Réseau régional	Réseau local		
	Réseau primaire 2	Réseau de liaison	Réseau de collecte locale	Réseau de desserte locale
Hors agglo.	La limite préconisée est de 90 km/h. La vitesse maximale peut être réduite à 70 km/h (ou moins) pour des raisons de sécurité ou dans des zones bâties.	La limite préconisée est de 90 km/h. La vitesse maximale peut être réduite à 70 km/h (ou moins) pour des raisons de sécurité ou dans des zones bâties.	La limite de vitesse préconisée est de 90 km/h, et de 70 km/h si la voirie est aménagée en voie centrale banalisée. La vitesse maximale peut également être limitée à 70 km/h pour des raisons de sécurité et/ou à l'approche d'agglomération (dégressivité)	La mise en chemin réservé est préconisée, en particulier si la voirie appartient au réseau d'itinéraires piétons et/ou cyclables. A défaut, la limite de vitesse sera de 70 km/h.
				
En agglo.	La limite préconisée est de 50 km/h. Elle est réduite à 30 km/h essentiellement aux abords d'école. Elle peut être plus élevée dans des zones peu densément bâties.	La limite préconisée est de 50 km/h. Elle est réduite à 30 km/h essentiellement aux abords d'école. Elle peut être plus élevée dans des zones peu densément bâties.	La limite préconisée est de 50 km/h. Elle est réduite à 30 km/h aux abords d'école, mais peut également l'être en cœur de village (dans des zones densément bâties et/ou à proximité de pôles de déplacements). Exceptionnellement, elle peut être plus élevée (70 km/h) dans des zones peu densément bâties.	La limite préconisée est de 30 km/h, voire moins. Elle est maintenue à 50 km/h en l'absence d'aménagement <i>ad hoc</i> .
				

O.5.1. Appliquer un régime de vitesse approprié et le faire respecter

Action 5.1.b. (Re)-définir et marquer clairement l'ensemble des entrées de villages et d'agglomérations

Exemples ...

Réseaux
principaux



Garder une cohérence !

- Marquage au sol rouge
- Triple chicane

Réseaux
secondaires



Tenir compte des vélos !

O.5. Améliorer la sécurité routière

O.5.1. Appliquer un régime de vitesse approprié et le faire respecter

Action 5.1.c. Inciter et faire respecter le régime de vitesse

- Importance de l'information (entrées d'agglomération, abords d'école, etc.)



- Importance de l'environnement (spécialisation du réseau)



- Aménagements réducteurs de vitesse et/ou mesures répressives

O.5.1. Appliquer un régime de vitesse approprié et le faire respecter

Action 5.1.c. Inciter et faire respecter le régime de vitesse

➤ Le cas de la Ferme du Monceau

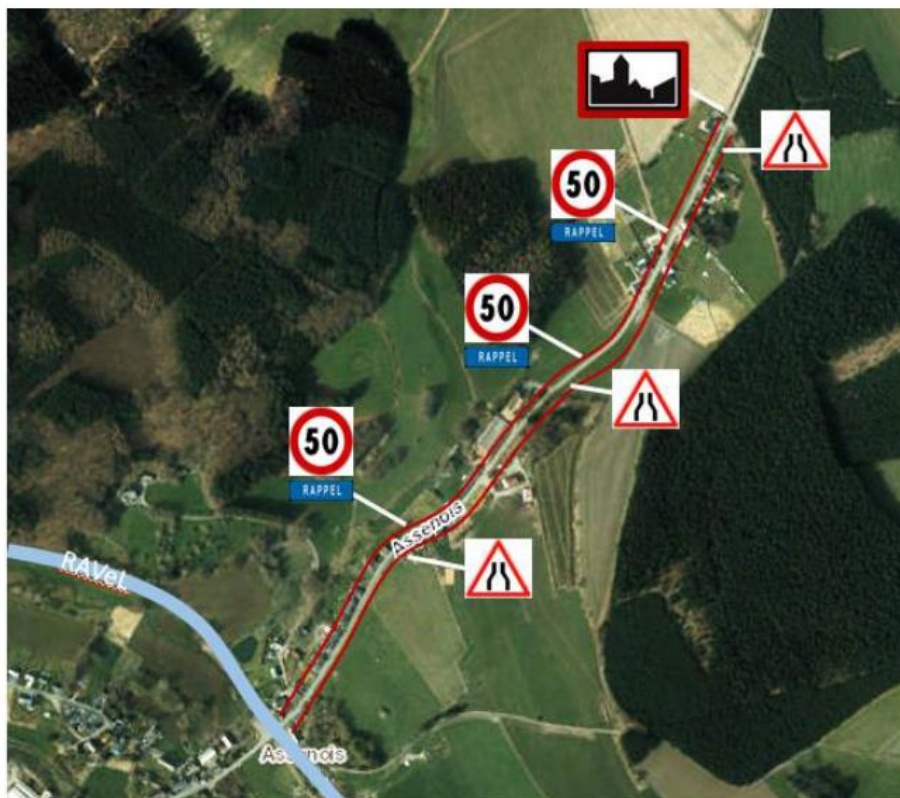


- A très court terme
 - ▶ Radar préventif
 - ▶ Revêtement coloré sur la chaussée aux abords de la ferme
 - ▶ Reproduction au sol « Zone 30 - Rappel »
- A court-moyen(-long) terme
 - ▶ Prolongement trottoirs (action 1.1.b.) au gré de l'urbanisation de la rue
 - ▶ Répression
- Redéfinition zone 30 / agglo.

O.5.1. Appliquer un régime de vitesse approprié et le faire respecter

Action 5.1.c. Inciter et faire respecter le régime de vitesse

➤ Le cas d'Assenois

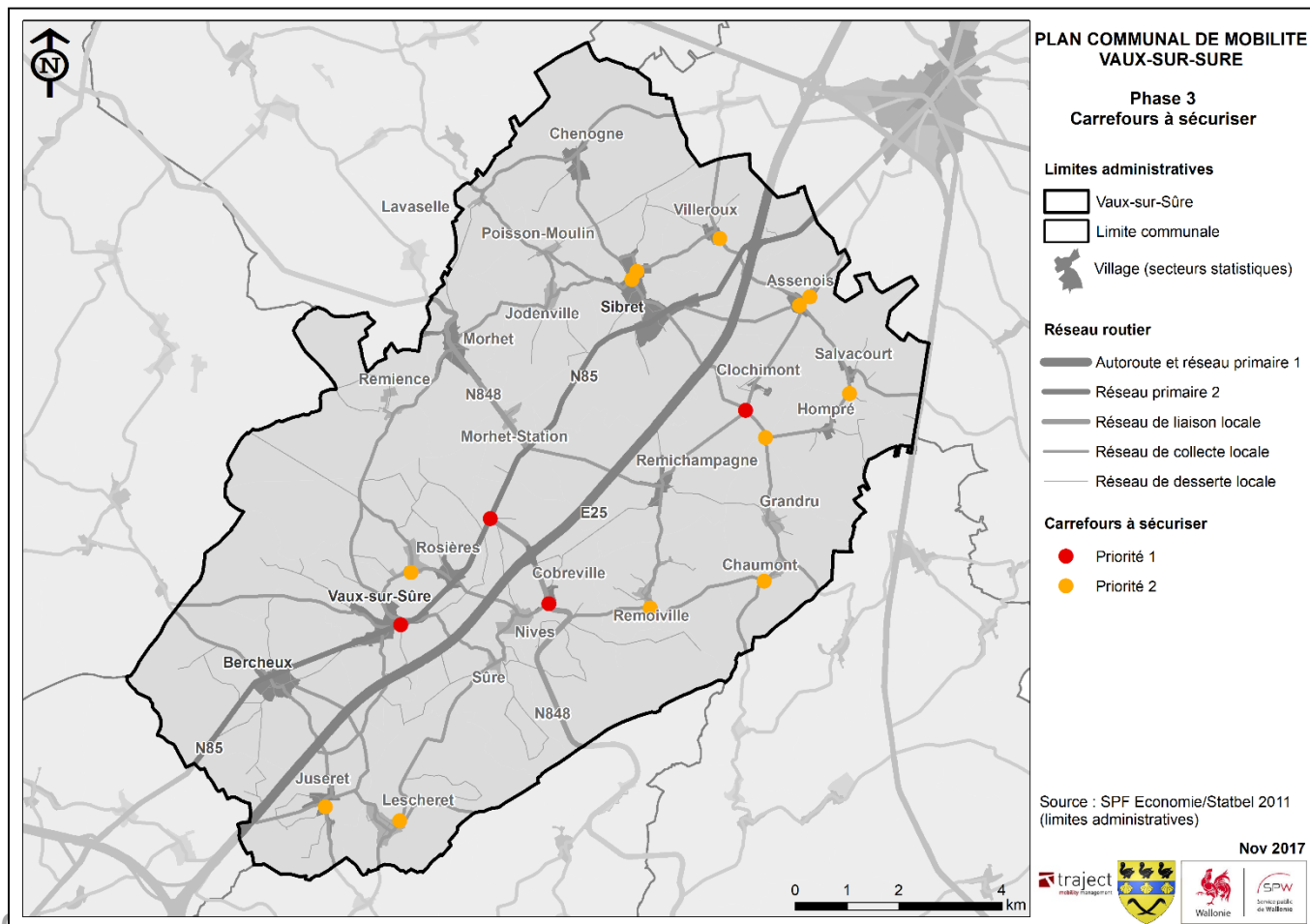


- Prendre des mesures de vitesse afin de connaître l'ampleur du problème
- A très court terme:
 - ▶ Mise en évidence entrée aggro.
 - ▶ Rappeler ponctuellement les limites de vitesse (C43 + Rappel)
 - ▶ Placement temporaire d'un radar préventif et/ou de ralentisseurs de trafic (ex : chicane à l'aide de marquage de places de stationnement, de placement de bacs à fleurs, etc.)
- A court-moyen terme:
 - ▶ Aménagement de trottoirs (action 1.1.b) avec rétrécissement de la chaussée
 - ▶ Placement de ralentisseurs de trafic / Répression

O.5. Améliorer la sécurité routière

O.5.2. Réduire le nombre et la gravité des accidents de la route

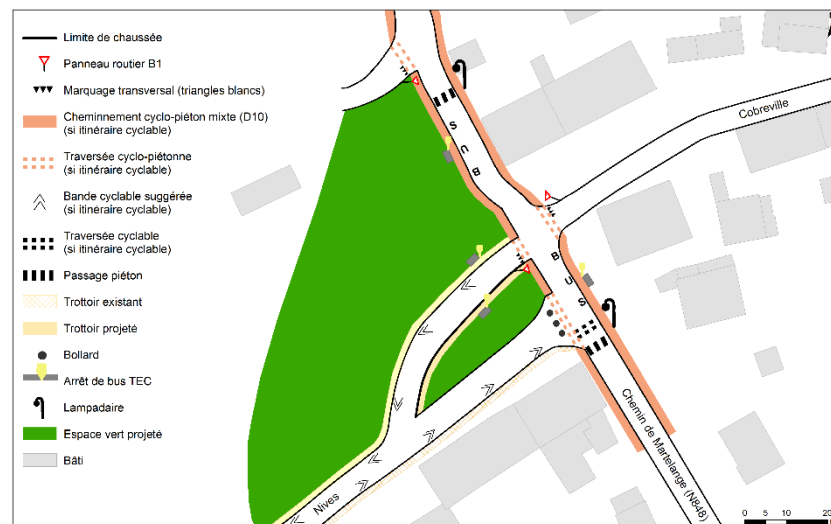
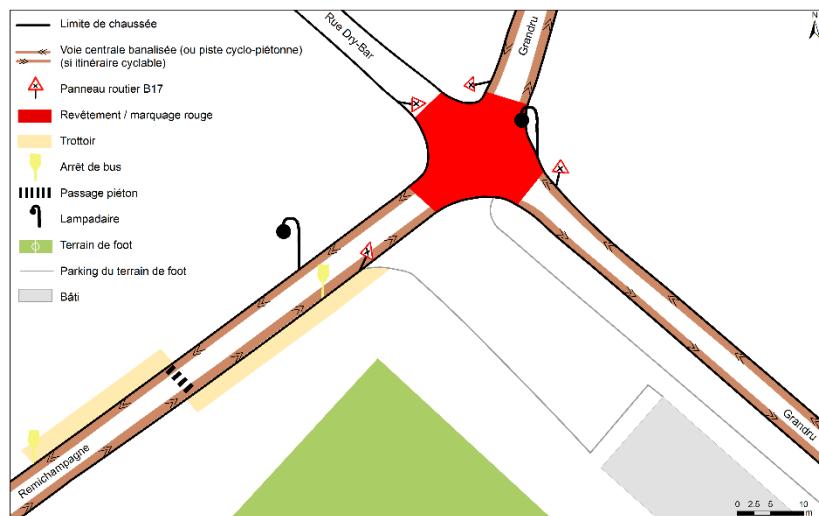
Action 5.2. Sécuriser les carrefours accidentogènes



O.5. Améliorer la sécurité routière

O.5.2. Réduire le nombre et la gravité des accidents de la route

Action 5.2. Sécuriser les carrefours accidentogènes



Ordre du jour :

1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?

2. Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?

1. Favoriser la marche

2. Favoriser l'utilisation du vélo

3. Favoriser l'usage des transports publics

4. Encourager un usage (plus) raisonné de la voiture

5. Améliorer la sécurité routière

6. **Améliorer la mobilité scolaire**

3. Réactions

4. Planning

O.6. Améliorer la mobilité scolaire

O.6.1. Améliorer la sécurité (et la visibilité) des abords d'écoles

Action 6.1.a. Renforcer et harmoniser la signalisation et le mobilier urbain aux abords d'écoles

Action 6.1.b. Aménager des zones de confort sécurisées aux entrées d'école



O.6.2. Améliorer l'accessibilité à pied et à vélo des établissements scolaires

Action 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés aux abords d'écoles



O.6.2. Améliorer l'accessibilité à pied et à vélo des établissements scolaires

Action 6.2.b. Sécuriser les traversées piétonnes à proximité des entrées d'écoles



Action 6.2.c. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) et sécuriser l'accès vers les écoles

O.6.3. Sensibiliser, éduquer et inciter à l'usage des modes de déplacement alternatifs

Action 6.3.a. Impliquer et inciter les directeurs d'écoles et le corps enseignant

- Organisation de réunions
 - Présentation des (nouveaux) outils pédagogiques
 - Présentation d'évènements
 - Discussion sur la mobilité et la sécurité routière aux abords d'écoles

- Formation « Education Mobilité et Sécurité routière » (ESMR)



O.6. Améliorer la mobilité scolaire

O.6.3. Sensibiliser, éduquer et inciter à l'usage des modes de déplacement alternatifs

Action 6.3.b. Faciliter la sensibilisation et l'éducation des enfants aux thématiques « mobilité et sécurité routière »

- Mise à disposition d'outils pédagogiques
- Accompagnement dans l'organisation d'évènements



Action 6.3.c. Inciter et accompagner les écoles à la mise en place d'alternatives



Ordre du jour :

1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?

2. Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?

1. Favoriser la marche

2. Favoriser l'utilisation du vélo

3. Favoriser l'usage des transports publics

4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture

5. Améliorer la sécurité routière

6. Améliorer la mobilité scolaire

7. Améliorer la mobilité des PMR

3. Réactions

4. Planning

O.7. Améliorer la mobilité des PMR

O.7.1. Améliorer les conditions de déplacement des PMR au sein des villages

Action 7.1. Tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite lors des aménagements d'espaces publics

O.7.2. Améliorer l'accessibilité PMR des arrêts et lignes de bus

Action 7.2.a. Rendre les principaux arrêts de bus accessibles aux PMR

- Principaux arrêts N85 & les plus fréquentés = PMR-conformes ou -accessibles
- Bonne accessibilité des arrêts depuis les environs proches



Action 7.2.b. Exploiter la ligne 163b avec des autobus accessibles aux PMR



O.7. Améliorer la mobilité des PMR

O.7.3. Informer sur les services de transport (adaptés) existants

Action 7.3. Renseigner la population sur les services de transports (adaptés) existants



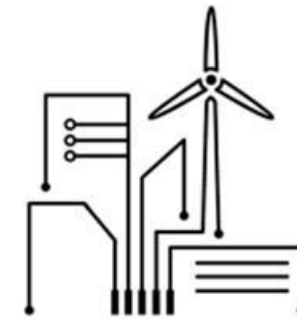
Ordre du jour :

1. Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
2. **Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?**
 1. Favoriser la marche
 2. Favoriser l'utilisation du vélo
 3. Favoriser l'usage des transports doux
 4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture
 5. Améliorer la sécurité routière
 6. Améliorer la mobilité scolaire
 7. Améliorer la mobilité des PMR
 8. **Améliorer la qualité de vie sur le territoire communal**
3. Réactions
4. Planning

O.8. Améliorer la qualité de vie sur le territoire communal

O.8.1. Limiter les nuisances liées à la circulation des poids lourds

Action 8.1.a. Signaler les parcs d'activités économiques depuis le réseau autoroutier



Nouvelle signalisation sur les autoroutes et routes wallonnes

Action 8.1.b. Prendre les mesures en vue de s'assurer du bon référencement des PAE

Action 8.1.c. Suivre l'évolution du trafic lourd sur la N85

O.8. Améliorer la qualité de vie sur le territoire communal

O.8.2. Améliorer la convivialité et la qualité des espaces publics dans les villages

Action 8.1.a. Réaménager progressivement les espaces publics dans les villages



Ordre du jour :

- 
- 1.** Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 - 2.** Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?
 - 3.** Réactions
 - 4.** Planning

**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS,
REMARQUES, SUGGESTIONS... ?**

Administration communale de Vaux-sur-Sûre



Chaussée de Neufchâteau, 36 (Vaux-sur-Sûre)

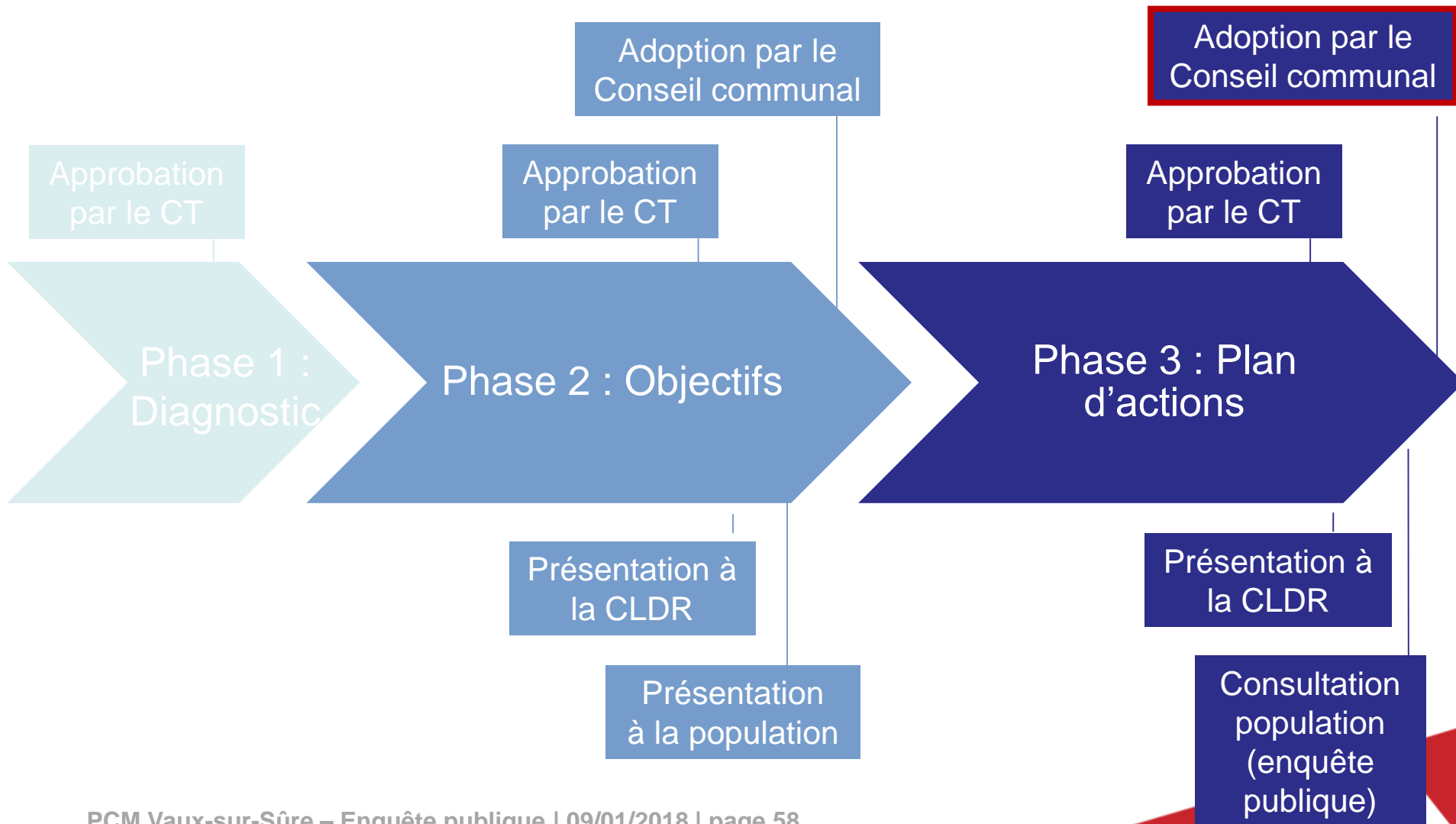


vicky.annet@commune-vaux-sur-sure.be

Ordre du jour :

- 
- 1.** Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?
 - 2.** Quelles actions pour Vaux-sur-Sûre ?
 - 3.** Réactions
 - 4. Planning**

Dernières étapes



Contact

Jonathan

jha@traject.be

Astrid

adj@traject.be

02 505 40 46